

L'hébergement familial ou chez un tiers, l'instabilité résidentielle au cœur des expériences de la précarité

Christelle ROBITEAU & Stéphanie SILVESTRE (cabinet CESOD)

En 2006, en France, 5% des personnes âgées de 15 ans ou plus ont été privées de logement personnel au moins une fois dans leur vie passée⁷. Ce pourcentage illustre, s'il en est besoin, l'évolution de la précarité actuelle. 2 500 000 personnes étaient alors concernées et ce nombre ne correspond plus seulement à ceux considérés jadis comme à la marge.

La précarité, sous toutes ses formes, ne sépare pas la population en deux parties distinctes mais est diffuse dans les segments les plus vulnérables de nos sociétés, aux moments les plus difficiles, de ruptures familiales, professionnelles. Ce chiffre confirme que la précarité s'exprime, notamment, par une instabilité résidentielle et celle-ci se heurte à l'exigence de plus en plus forte de lien au territoire.

La première réponse face aux difficultés résidentielles rencontrées reste celle permise par la sociabilité des personnes elles-mêmes. Dans l'enquête citée supra, 78% des personnes ayant été privées d'un logement ont été hébergées par un tiers.

Etre hébergé ne relève cependant pas d'un statut résidentiel et circonscrire quantitativement et localement le phénomène s'avère difficile. Il

n'empêche que le sentiment général des travailleurs sociaux est que ce phénomène s'accroît, et qu'il correspond à des situations de plus en plus instables (hébergements très courts).

L'objectif de l'étude était d'apporter une meilleure compréhension du recours à l'hébergement chez un tiers par une approche des expériences vécues.

Ce phénomène interroge également l'accès aux droits. Les hébergés sont-ils considérés comme étant des citoyens comme les autres ? Quels rapports entretiennent-ils avec la ville, avec les services municipaux, les associations ?

Il s'agissait de travailler la question de l'hébergement dans ce qu'elle interroge, les normes d'habiter et les possibilités d'intégration sociale future d'habitants non locataires en titre.

La méthodologie utilisée était donc qualitative, visant à mieux comprendre les mécanismes de l'hébergement. 10 acteurs sociaux, professionnels et associatifs, 11 personnes en situation d'hébergement ou l'ayant été et 4 hébergeants ont été rencontrés.

L'ostracisme dont fait l'objet l'hébergement a rendu difficile les rencontres avec les personnes concernées et particulièrement les hébergeants. Il n'empêche qu'en dépit de la grande diversité des situations, les entretiens rendent compte des principales configurations rencontrées dans ce phénomène, circonscrit ici à l'hébergement

⁷ Maryse Marpsat, « 1 personne sur 20 s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie ». INSEE première n° 1225, février 2009, page 1.

« nécessaire » en raison de l'absence d'un logement à soi.

L'hébergement, une étape résidentielle aux origines multiples

L'hébergement est, d'une façon générale, un phénomène peu visible, car être hébergé ne constitue pas en soi une catégorie, à fortiori administrative. Quelques données via les services municipaux de la ville de Saint-Denis permettent d'approcher le phénomène.

Ainsi, sans surprise puisque l'hébergement est la première réponse à l'absence de logements, il apparaît de façon notable dans les demandes de logement social. Sur les 6 200 dossiers enregistrés en 2012 par le service municipal, 29% concernaient des personnes en situation d'hébergement au moment de leur demande⁸.

Pour les PMI de la ville, la proportion d'hébergées chez un tiers parmi les femmes enceintes rencontrées s'élève à 14,6% en 2010.

Au Restos du Cœur, près de 11,5% des inscrits sont dans cette situation en 2012.

La plupart des services ne demande pas cette information, la jugeant non valable au regard de leurs objectifs. En effet, les personnes ne s'adressent pas aux services communaux, aux institutions ou aux associations en tant qu'hébergés, mais en tant que demandeurs de logement, de titre de séjour, pour un renouvellement de papier d'identité, des inscriptions scolaires... La prise de connaissance des situations d'hébergement peut alors intervenir dans le cadre de ces démarches mais pas de façon automatique. Le plus souvent, c'est au cours d'un entretien ou lorsqu'il est demandé de fournir des documents justifiant du lieu d'habitation que celles-ci apparaissent.

⁸ Hébergement sous toutes ses formes : 11% sont logés chez leurs parents ou leurs enfants, 11% chez un particulier, 4% à titre gratuit, 3% sont sous-locataires ou hébergés dans un logement à titre temporaire.

Il est également important de préciser que certains hébergés, en situation irrégulière, préfèrent ne pas dévoiler leur statut résidentiel du fait des risques que l'hébergeant encourt⁹.

Impossible donc de quantifier le phénomène, mais les entrées partielles dont nous avons connaissance confirment l'idée que l'hébergement n'est pas un fait marginal sur la ville.

C'est avec une certaine concordance des témoignages, notamment des professionnels et des bénévoles, qu'une typologie des situations les plus rencontrées a pu être élaborée.

Le parcours migratoire : l'hébergement comme une première étape.

Ce profil est prépondérant dans les discours. Cela renvoie bien sûr à l'importance des situations migratoires. A Saint-Denis, 36,4% de la population est immigrée et 29,7% est de nationalité étrangère. L'hébergement intervient souvent dans le parcours de vie des immigrés dès leur arrivée et se présente comme une première solution pour se loger. La solidarité, familiale et amicale, est ici d'autant plus importante que cette population rencontre diverses problématiques : soucis de santé, déracinement, situation administrative irrégulière, faiblesse ou absence de ressources financières, difficultés familiales...

Si pour certains, l'hébergement répond à un besoin ponctuel, le temps d'effectuer notamment certaines démarches, pour d'autres, il peut s'inscrire dans la durée.

⁹ Article L622-1 du Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) : « Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 Euros. »

Les ruptures conjugales : entre absence de logement et logement inadapté

Les ruptures conjugales ont directement une incidence sur le logement qui constitue le socle de la vie commune. Il est, de ce fait, remis en question puisqu'au moins une des deux personnes du couple est amenée à le quitter pour marquer la séparation. Il peut alors d'une part, ne plus être adapté à la composition et aux ressources familiales de celui qui le conserve. Et cela implique, d'autre part, pour la personne devant le quitter d'en retrouver un autre.

Dans un contexte où l'offre de logement social est saturée et les délais d'obtention parfois très longs, une séparation peut engendrer des situations d'hébergement chez la famille (retour chez les parents notamment) ou les amis.

Les « accidentés de la vie » : entre fragilité économique et précarité résidentielle

Un accident, un problème de santé, un licenciement, peuvent induire une perte d'autonomie financière, parfois une expulsion locative et donc des situations d'hébergement. La probabilité que l'évènement subi conduise à une perte de logement sera d'autant plus forte qu'il intervient dans un contexte économique et social déjà fragile.

La part du logement dans le budget des ménages s'est considérablement accrue. Se loger constitue en effet le premier poste de dépense devant l'alimentation et le transport. L'hébergement peut alors devenir une solution, plus ou moins temporaire, dès lors que la précarité financière ne permet plus d'assumer le coût du logement.

Ce profil est transversal à tous les autres, et largement présent dans les situations des personnes rencontrées.

Ces trois profils sont ceux visés dans cette enquête. Mais deux autres viennent compléter la typologie des hébergés, celui des décohabitations

juvéniles tardives et de l'hébergement des ascendants.

Si le premier dépasse largement le cadre de précarité économique, il n'empêche que l'hébergement des enfants rejoint cette question dans les milieux les plus modestes, car il représente une charge pour les parents.

Le second profil semble être émergent pour les professionnels rencontrés et renvoie au problème désormais soulevé de la précarisation d'une partie des personnes retraitées.

L'ensemble de ces éléments permet de comprendre le contexte global dans lequel intervient l'hébergement mais aussi d'entrevoir toute sa complexité, ce qui le rend difficile à appréhender.

Le recours à l'hébergement : déterminé par la présence du réseau familial et amical

Le recours à l'hébergement chez un tiers suppose qu'il existe préalablement un lien, plus ou moins fort, entre les hébergés et les hébergeants. C'est alors « naturellement » vers les proches que les personnes se tournent lorsqu'elles se trouvent en difficulté de logement. La famille y occupe une place importante et est une des premières instances de soutien. Ainsi, tous les hébergés interrogés ont, à un moment donné de leur parcours, été logés au sein de celle-ci. Du côté des hébergeants, l'importance de la famille transparaît également.

En parallèle, le réseau amical est très souvent cité et paraît venir en complément. En effet, si dans un premier temps, les personnes ont pu trouver de l'aide auprès de leur famille, il n'est pas rare qu'elles s'orientent par la suite vers leurs amis.

Même s'il n'a pas été évoqué en tant que tel par les hébergés et les hébergeants, le réseau « communautaire » serait très présent dans les solutions d'accueil. Il s'agit de personnes issues d'origines géographiques et culturelles communes (des liens relationnels peuvent ou non

préexister à l'hébergement). Ce sont les immigrés qui sont ici avant tout concernés.

Types d'hébergements vécus par les hébergés et hébergeants rencontrés

Types d'hébergement	Nombre d'hébergés rencontrés	Nombre d'hébergeants rencontrés
Hébergement familial uniquement	6	2
Hébergement amical uniquement	0	2
Hébergement familial et amical	4	0
Hébergement familial, amical puis sans lien	1	0
Total	11	4

Pour les hébergeants, proposer un accueil est affaire de solidarité vis-à-vis de personnes qu'on connaît.

« Toutes les personnes que nous avons accueillies sont des amis. On les connaissait déjà. Honnêtement, ce n'est pas vraiment un choix rationnel. En général, on discute, je vois que la personne va vraiment très mal et, là, je propose l'hébergement. » - Femme, 60 ans, hébergeante

Qu'il s'agisse d'un étranger ou d'un proche, l'hospitalité est vécue comme un devoir dans certaines cultures et traditions. Même si d'une affaire collective, elle est devenue personnelle, elle est toujours considérée comme une vertu, une qualité sociale.

Néanmoins, elle ne répond pas uniquement à une volonté d'entraide et relève d'une combinaison de logiques entre solidarité et « obligation » familiale ou amicale.

« Ma sœur devait venir de Guadeloupe pour faire ses études ici et tout de suite, j'ai trouvé qu'il était plus pratique qu'elle vive avec moi. J'étais la seule personne qu'elle connaissait en France. [...] Je me suis sentie contrainte de l'héberger, oui et non. C'est ma sœur. Et de toute manière, je ne vois pas comment elle aurait pu faire autrement [...] c'est normal, je dois la soutenir. » - Femme, 31 ans, ayant hébergé sa sœur et son enfant.

« Quand je suis partie, ma tante m'a avoué qu'à la base, elle ne voulait pas m'accueillir mais qu'on l'avait « forcée » du fait que ce soit la seule la plus proche de Paris. [...] elle s'est sentie contrainte de m'héberger. Moi, j'ai appris ça à mon départ, mais au final, depuis le début, elle ne voulait pas de moi. » - Femme, 23 ans, ayant été hébergé avec son enfant.

Ce sentiment de contrainte est d'autant plus renforcé par la précarité, la faiblesse des ressources, ou l'exiguïté du logement des hébergeants eux-mêmes. Ainsi, le plus souvent, hébergeants et hébergés ne vivent pas dans deux univers sociaux différents, bien au contraire.

L'hébergement dans les parcours résidentiels, entre précarité et stabilité

Pour certains, malgré l'inconfort, l'hébergement se déroule bien et permet d'aller de l'avant. Pour d'autres, l'évolution du relationnel avec l'hébergeant amène à des conflits qui écourtent la durée de l'accueil. De ce fait, une grande partie des hébergés rencontrés a expliqué avoir connu des hébergements successifs et, en ce sens, une certaine errance.

La succession de l'hébergement chez des tiers

L'hébergement entraîne de nombreuses difficultés, notamment de sur-occupation, de dégradation du logement et un déséquilibre dans le partage des ressources, qui viennent parfois aggraver une situation déjà fragile. Cette situation génère alors des tensions et les hébergés n'ont parfois pas d'autres choix que de passer d'un domicile à un autre.

L'arrivée d'un enfant est souvent source de dégradation des relations car cela induit l'accueil d'une personne supplémentaire dans le

logement. Il peut alors être le déclencheur de l'instabilité.

« Je suis arrivée en France en 2006, au Mans chez mon frère. [...] Après, je suis partie de là-bas pour rejoindre mon copain sur Paris. On a vécu ensemble mais finalement ça n'a pas marché. Et donc je suis venue vivre chez ma cousine. [...] Je suis hébergée depuis 2008, suite à ma séparation. Ça allait plutôt bien, mais c'est devenu compliqué quand j'ai eu mon fils. [...] Un jour, ma cousine m'a dit qu'elle n'en pouvait plus, que la maison était trop petite et qu'elle avait déposé un dossier de demande de logement plus grand auprès de la mairie mais que nous, il fallait qu'on trouve autre chose [...] J'ai fini par appeler une copine à Bobigny, qui était d'accord pour m'héberger mais deux semaines seulement. [...] Mon fils avait à peine 2 ans donc il touchait un peu à tout. Il était turbulent et certaines mères n'apprécient pas que les enfants touchent à tout comme ça. [...] De Bobigny, je suis partie chez une autre copine au Bourget, puis à Saint-Ouen. De Saint-Ouen, je suis venue à Saint-Denis chez une amie. Donc pour le moment, je suis là-bas. Je vis ça très difficilement. [...] Avec un enfant, ce n'est pas facile de vivre chez les gens. Même si la personne dit que c'est d'accord, au fond, on ne sait jamais. Rien n'est jamais sûr. » - Femme, 25 ans, hébergée chez un tiers avec son enfant.

Dans ce type de configuration, l'arrêt soudain de l'hébergement laisse peu de solution et de temps aux personnes pour rebondir. S'ouvrent alors à elles l'errance, d'hébergement en hébergement ou d'autres modes d'habiter.

L'hébergement, entre autres modes d'habiter

Si certains hébergés se sont uniquement tournés vers leur réseau pour se faire loger, d'autres ont connu un parcours résidentiel ponctué de différents modes d'hébergement : l'accueil chez un tiers, l'hôtel, la sous-location, le 115, parfois le logement personnel.

« A notre arrivée, nous avons été hébergés par de la famille à Paris, mais au bout d'une semaine, il était temps de partir. [...] j'ai pris un hôtel mais

c'était trop cher, chaque mois tu déposes 1000/1200 euros. [...] Et puis, une amie que j'ai connue à l'hôtel, qui y travaillait et vivait à Saint-Denis, m'a proposé de nous héberger en contrepartie d'une participation financière. Je me suis dit pourquoi pas, au moins les enfants seront stables. C'est important pour l'école. On s'est installé, on est resté trois mois. Il y avait beaucoup de disputes entre elle et son mari [...] Quand j'ai dit à mon père que je n'en pouvais plus, il m'a donné un peu d'argent et m'a dit de reprendre un hôtel [...] puis la dernière étape a été le 115. J'ai galéré pendant un mois avec les enfants, ce n'était que des transferts, chaque jour [...] Enfin, un parent d'élève m'a parlé d'une vieille dame qui vit ici, à Saint-Denis, dont le mari est décédé et qui cherchait une personne pour l'accompagner. Donc je me suis dit voilà, même si c'est un F2, ça m'est égal, je suis stable au moins, pour éviter le 115 et tout ça. J'ai emménagé là bas en novembre 2010. [...] Là, ça va faire à peu près deux ans que je vis avec elle et comme elle a la maladie d'Alzheimer, ce n'est pas évident. [...] par moment, elle devient un peu agressive. C'est devenu infernal parce que ce sont des menaces d'expulsion...» - Femme, 43 ans, hébergée avec son mari et leurs deux enfants.

Même si l'hébergement chez un tiers n'est pas exempt de tensions et n'offre pas une sécurité maximale, il est néanmoins souvent privilégié et vécu comme plus fiable, face au 115, à la chambre d'hôtel négociée avec les CCAS et autres travailleurs sociaux.

Une solution qui offre parfois plus de « stabilité »

Si l'hébergement est souvent abordé comme une première solution face à la précarité résidentielle, c'est qu'il permet aussi de s'assurer une certaine stabilité. Ainsi, quand il intervient dans un parcours entrecoupé de divers modes d'habiter, il est parfois vécu comme un soulagement. C'est aussi le moyen de s'assurer un toit, un ancrage sur le territoire de façon à faciliter les démarches nécessaires au retour à l'autonomie.

« Nous sommes arrivés le 18 mai 2012 en France. Depuis, nous sommes hébergés chez un cousin à Saint-Denis [...] Il nous a proposé de venir chez lui, en attendant que nous fassions toutes les démarches pour avoir un logement, voire une chambre d'hôtel. Et pour cela, il est nécessaire d'avoir une adresse. Bien sûr, cette situation est provisoire mais toutes ces démarches peuvent prendre du temps. Donc pour le moment, nous n'avons pas fixé de délai. [...] Il faut de toute façon rester trois mois en France avant de pouvoir faire une demande de logement. Nous avons déjà commencé les démarches, nous avons certains dossiers mais il manque encore quelques documents. [...] A partir du 24 juillet, je pourrais chercher un travail car j'aurais un récépissé. Nous avons surtout besoin d'une adresse pour avancer, recevoir les courriers. » - Homme, 31 ans, hébergé avec sa femme et son enfant.

Finalement, ce sont les rapports sociaux durant l'hébergement qui vont déterminer le vécu de celui-ci. Autant il peut être ressenti comme un soulagement pour certains, car il intervient après une période de fortes instabilités suite à un parcours migratoire ou à la succession de divers modes d'habiter, mais pour beaucoup il reste pénible et contraignant, même s'il représente une alternative appréciable aux secours et hébergements d'urgence.

L'expérience de l'hébergement : entre solidarité et contraintes

Par définition, l'hébergement chez un tiers implique l'ouverture de la sphère domestique à une tierce personne. Cela suppose le partage de diverses ressources, en premier lieu le logement, et la mise en place de règles de vie parfois exigeantes et contraignantes.

L'occupation spatiale du logement et les arrangements socio-économiques traduisent les rapports de solidarité et/ou de tension entre les hébergés et les hébergeants.

L'organisation spatiale du logement, la sur-occupation en question

En accueillant une personne chez soi, les espaces de vie, individuels mais aussi collectifs, sont redéfinis de manière plus ou moins marquée dans le logement. Cela va notamment dépendre du nombre d'occupants déjà en place et de la superficie disponible. Si certains bénéficient d'un espace personnel et donc d'un minimum d'intimité, la plus grande majorité des hébergés rencontrés devait s'accommoder d'un espace restreint, souvent partagé avec d'autres personnes. Certains sont parfois logés dans des conditions extrêmes.

« Il y avait deux chambres dans l'appartement. La première était pour ma sœur et son mari et l'autre pour moi et leurs enfants. J'avais acheté un matelas et je dormais par terre avec la fille aînée. Dans la même chambre, il y avait aussi les jumeaux, mes neveux, dans des lits superposés. Plus tard, quand mes enfants sont nés, il restait une petite place donc j'ai acheté un lit pour eux. Mais comme ils étaient petits, il m'arrivait de dormir avec eux par terre et ma nièce allait dormir dans le salon. » - Femme, 27 ans, ayant été hébergée seule puis avec ses jumeaux

La grande promiscuité dont les hébergés font écho rend compte d'un sentiment de forte dépendance vis-à-vis de l'hébergeant envers qui ils font « profil bas », ce qui n'est pas sans jouer sur leur santé mentale.

« Quand elles abordent leurs difficultés, c'est moins les conditions matérielles qu'elles avancent, même si elles en parlent. Elles disent que c'est violent, se sentent humiliées, doivent se faire toutes petites, profil bas et se taire. J'ai une hébergée qui me disait qu'elle avait peur que son bébé se réveille et pleure. Le rapport est très humiliant. C'est très mal supporté par les gens. C'est très offensant et blessant, ça joue avant tout sur le psychique. » - Médecin en PMI à Saint-Denis

Dans certaines situations, l'obligation d'héberger peut engendrer également une détérioration de la vie familiale, économique, sociale.

La participation des hébergés à la vie collective : entre arrangements financiers et échanges de services.

Manque d'intimité, sur-occupation, difficultés relationnelles et dégradation des logements,... traduisent des conditions d'habitat particulièrement difficiles. En échange de cet espace, plus ou moins restreint, la quasi-totalité des hébergés contribue aux dépenses du logement. Il peut s'agir du paiement de tout ou partie du loyer, de factures d'eau, d'électricité ou encore de courses. Ces arrangements peuvent être préalables à l'entrée dans le logement tout comme se décider au cours de l'hébergement. Ils sont souvent financiers, mais peuvent également correspondre à un service rendu. Ces contributions confèrent aux hébergés une forme de légitimité. Si les hébergés ne s'étendent pas sur le sujet, il est parfois cité la réalisation de tâches ménagères, cuisine, repassage, garde d'enfants. Pour les professionnels rencontrés, cela est parfois, pour les immigrés, la condition de leur accueil en France.

La frontière avec des hébergements maltraitants est ainsi difficile à établir, pouvant aller, au vu de certains témoignages, jusqu'à l'obligation d'avoir des relations sexuelles¹⁰. Pour certains professionnels, des femmes notamment seraient contraintes à la prostitution, pour avoir des revenus et/ou un toit.

La sortie de l'hébergement : vers l'indépendance résidentielle ?

Trouver la stabilité administrative, financière, professionnelle et résidentielle

L'hébergement provient toujours d'une instabilité dans le parcours de vie des individus. Il est

¹⁰ Claude Bagoë-Diane, *Accoucher en terre étrangère*, 2006. Ce film retrace le témoignage de femmes enceintes migrantes rencontrées au cours des consultations prénatales de PMI à Saint-Denis.

souvent la résultante de précarités administratives, professionnelles, financières et sociales. Ainsi, en sortir implique d'avoir résolu en partie ces difficultés. Le profil des immigrés étant celui le plus rencontré, la régularisation est pour bon nombre d'hébergés l'élément déclencheur du processus de stabilisation.

« Il y en a qui sont hébergés depuis de nombreuses années. Ceux qui en sortent, c'est parce qu'ils ont réussi à trouver un travail et petit à petit un logement, parfois « sordide », mais qui sera le tremplin vers autre chose. Il y en a d'autres, sans papiers, qui après avoir obtenu un titre de séjour, parviennent à travailler. - Bénévole des Restos du cœur à Saint-Denis

Mais un parcours résidentiel jalonné par l'hébergement, parfois sur plusieurs communes, stigmatise. Du fait des discontinuités résidentielles et d'une inscription territoriale instable, l'accès au logement peut être rendu plus difficile.

Chaque bailleur social, pour s'assurer de la fiabilité des futurs locataires, porte un regard sur le parcours résidentiel antérieur de ces derniers. Avoir été hébergé peut être problématique dans le sens où cela ne permet pas la visibilité attendue sur le parcours résidentiel. Les hébergés semblent ainsi être défavorisés dans l'accès au logement social.

Par ailleurs, l'ancienneté de résidence sur une seule ville est difficile à attester, défavorisant là encore la personne hébergée.

Divers soutiens pour l'accès au logement : l'importance des structures transitoires

Souvent, la première démarche entreprise par les hébergés, dès lors que cela leur est rendu possible, notamment suite à une régularisation pour les personnes immigrées, est une demande de logement auprès de la mairie. L'insatisfaction ou l'absence de propositions les amènent ensuite à faire une demande de Droit au logement opposable (DALO). C'est alors généralement au cours d'un suivi que ce recours leur est présenté.

La procédure est décrite comme longue et peu fructueuse.

Au regard des difficultés économiques et sociales des personnes et de l'importance des demandes sur la commune mais aussi au niveau départemental, l'accès au logement social reste difficile. De plus, les hébergements sont souvent rompus de façon brutale, la précipitation de la situation amène alors parfois les personnes vers des solutions d'urgence. Divers acteurs expliquent ainsi qu'il est fréquent que la sortie de l'hébergement passe par des structures intermédiaires du type : hôtel social, résidence sociale, hébergement d'urgence... Le service social de Saint-Denis observe que les familles sont souvent peu favorables à la recherche de ces structures et ne s'y résolvent que lorsque la rupture d'hébergement est devenue effective.

Selon le degré d'autonomie des personnes, des hébergements plus ou moins autonomes sont proposés (hôtels, résidences sociales, logements passerelles, etc...).

« Les personnes qui sortent de l'hébergement accèdent rarement directement à un logement. Il y a tout un parcours avant. Certaines arrivent à trouver des solutions dans le privé mais très peu. Pour quelques personnes, il est nécessaire de passer par une résidence sociale par exemple, car il y a tout un travail qui est fait au niveau de la gestion du budget, des charges locatives... Il y a des personnes qui ne sont pas forcément habituées car l'hébergement peut avoir duré longtemps.

Il faut donc réapprendre à payer un loyer, des charges,... Et de toute façon, c'est très, très long pour obtenir un logement, ce sont les réalités du terrain. Du coup, on essaie de pallier avec les hôtels, les résidences sociales.» - travailleurs sociaux

Ces passages permettent de stabiliser le parcours résidentiel, de légitimer la personne dans sa capacité à s'acquitter d'un loyer, pouvant ainsi être présentée en commission pour l'obtention d'un logement social.

La nécessité d'un suivi sur tous les fronts ?

Les populations hébergées sont fragilisées. L'hébergement intervient le plus souvent dans un parcours complexe et n'est pas, de ce fait, l'unique problématique que les individus rencontrent. Inscrits dans des situations précaires et ne maîtrisant pas toujours les procédures, il est parfois difficile d'assurer le suivi et l'aboutissement des démarches entreprises. La saturation de beaucoup de structures de la ville (service social, écoles, PMI, centres sociaux, associations...) ne facilite pas toujours l'attention et l'écoute attendues. Celles-ci restent pourtant primordiales pour les personnes hébergées et nécessaires pour sortir de cette situation. Ainsi, la mise en relation de ce public avec les différents organismes pouvant les aider est essentielle pour optimiser leur suivi et mettre en place un accompagnement solide. La complémentarité des capacités de chacun pour répondre à une problématique spécifique (santé, régularisation, recours administratifs, logement, aide alimentaire...) permet que les difficultés des hébergés soient prises dans leur ensemble et facilite donc la sortie de l'hébergement. De plus, au-delà de l'accompagnement dont peuvent bénéficier ces personnes, les différentes structures intervenant sur le territoire deviennent des lieux d'écoute, de vie et d'ancrage sur le territoire.

Les hébergés, des dionysiens comme les autres ?

Pouvoir prouver qu'on habite à Saint-Denis

Si pour les professionnels rencontrés, les hébergés ne subissent pas de discrimination directe, leur instabilité résidentielle peut devenir un élément discriminant. Comme n'importe quel autre citoyen, la personne doit pouvoir justifier de sa résidence sur la ville pour bénéficier d'un accompagnement. Cela est notamment le cas

pour les services communaux et les organismes institutionnels. Ainsi, une attestation d'hébergement manuscrite, une quittance de loyer ou une carte d'identité de l'hébergeant peuvent être demandées selon la démarche entreprise, documents pas toujours fournis par ce dernier.

La domiciliation administrative permet en partie de combler ce défaut de preuve mais la personne hébergée devra attester de son lien avec le territoire (inscription scolaire, lieu de travail, formation). Cela permet alors de recevoir son courrier en toute confidentialité et de garder une certaine indépendance par rapport aux hébergeants.

Montrer son ancrage sur le territoire et avoir une situation régulière sont ainsi un préalable à l'accès aux droits ou à des prestations sociales relevant des institutions, conditions pourtant difficiles à remplir pour certains hébergés¹¹.

Le réseau associatif fait preuve d'une plus grande souplesse vis-à-vis de cet ancrage territorial. Selon les structures, des documents plus ou moins nombreux vont être demandés. Pour certaines, notamment celles agissant sur un territoire plus vaste que la seule commune de Saint-Denis, cette « inscription » sur la ville est moins nécessaire. Si les hébergés se tournent en premier lieu vers les institutions, les associations et les structures du territoire deviennent rapidement des intermédiaires vers lesquels ils trouvent un accompagnement, une passerelle vers d'autres institutions. C'est le cas par exemple de la Maison de la justice et du droit, ou de la PMI qui facilite l'inscription en maternité des futures mamans ne pouvant attester d'une adresse. Un certificat de la structure fait alors office de domiciliation et d'inscription sur le territoire de soins.

Un attachement à la ville qui se crée au fil du temps

La ville de Saint-Denis n'a pas été un choix en soi pour les hébergés rencontrés. Ils y sont venus car

¹¹ Cf. travaux de l'observatoire sur l'errance SDFM n° 57 (note du Sel)

leur hébergeant, la famille, des amis s'y trouvaient ou parce qu'une opportunité s'est offerte à eux. Certains sont d'ailleurs passés par d'autres hébergements avant d'y arriver. Lorsque plusieurs options se présentent, c'est souvent les commodités qu'offre la ville qui jouent dans le choix de s'y faire héberger. La proximité de Paris, les transports et les commerces, entre autres, font d'elle une ville « pratique », qui facilite le quotidien. La plupart travaille dans les environs, inscrit leurs enfants dans les écoles communales, dans les crèches.

Le relationnel avec les différentes structures que les hébergés sont amenés à rencontrer occupe une place importante dans l'attachement à la ville. Dans un contexte de précarité, ils trouvent en elles de l'aide, un soutien essentiel et, étant sans lieu de vie fixe, un repère.

« Je ne peux pas vivre sans Saint-Denis... Je ne peux pas aller dans une autre ville. J'ai toutes mes habitudes ici. Quand je vais ailleurs, ce n'est pas la même chose. Ma sœur habite dans le 13^e, mais quand je vais chez elle, je me sens étouffée, je ne suis pas bien. Je rentre dès que je peux. J'ai aussi un frère à Mantes-la-Jolie, je n'y vais jamais. Depuis que je suis arrivée du Maroc, je suis à Saint-Denis. J'aime cette ville. Même quand je m'ennuie, je sors m'asseoir à côté de la mairie, je ne vais pas ailleurs... Si on me proposait un logement autre part, je ne pourrais pas... Je préfère rester à l'hôtel que d'y aller. Ici, les habitants me connaissent. Même les magasins, je peux aller les payer plus tard. » - Femme, 60 ans, ayant été hébergée, vivant actuellement en hôtel social.

Somme toute, comme pour l'ensemble des nouveaux habitants, des habitudes, un réseau se mettent en place et une volonté de rester se dessine au fil du temps.

Conclusion

Le recours à l'hébergement chez un tiers répond à de nombreuses précarités qui se combinent et peuvent intervenir à différents moments d'une trajectoire de vie. Les individus se tournent alors

vers leurs proches, famille et amis notamment, afin d'être hébergés.

Si cette solution est toujours envisagée de manière temporaire, elle peut néanmoins s'inscrire dans la durée du fait des situations personnelles (attente d'un titre de séjour, séparation en cours, recherche d'un emploi,...). La sur-occupation des logements, la précarité financière, le manque d'intimité, le sentiment de gêne pour l'hébergé, d'obligation pour l'hébergeant, amènent à des conditions de vie particulièrement difficiles qui se répercutent sur les rapports sociaux entre les deux parties. Le relationnel devient alors potentiellement conflictuel et cela est d'autant plus le cas lorsqu'il y a un certain déséquilibre dans le partage des ressources ou qu'un évènement, tel que l'arrivée d'un enfant, vient perturber la vie du foyer.

Les tensions sont alors bien souvent à l'origine des ruptures d'accueil. La plupart des hébergés rencontrés vit ainsi un parcours résidentiel marqué par l'instabilité et la précarité, passant d'un hébergement à un autre et/ou se tournant parfois vers d'autres modes d'habitats (hôtel, 115, squat,...).

Ces parcours morcelés ralentissent en retour l'accès au logement autonome. Manque d'inscription sur le territoire, discontinuité des trajectoires résidentielles, précarités, ne permettent pas de répondre aux critères d'attribution des logements imposés par les bailleurs. A cela, s'ajoute le délai « normal » d'attente qui est particulièrement long dans un contexte où le marché du logement est saturé.

Pour que les situations évoluent, les témoignages des personnes touchées de près ou loin par le phénomène de l'hébergement démontrent qu'un accompagnement global est nécessaire avant, pendant et après l'accès au logement afin de travailler les difficultés que ce public rencontre. Un certain nombre d'hébergés trouve ainsi de l'aide auprès des différentes structures municipales et associatives. Celles-ci permettent un suivi, une écoute, adaptés aux besoins de chacun. Au regard du vécu personnel des hébergés, ces structures jouent le rôle de repères dans des parcours marqués par l'instabilité.

Si certains partenariats existent d'ores et déjà sur le territoire, notamment entre bailleurs, services municipaux, associations, ces pratiques méritent d'être développées afin d'encourager l'indépendance résidentielle mais aussi une certaine fluidité des parcours pour cette population en manque d'ancrage.